



Administrateurs en exercice : 14	
Administrateurs présents :	11
- Dont Administrateurs représentés :	2
Administrateurs absents :	5
Suffrages exprimés	11
Vote :	
- Pour :	11
- Contre :	0
- Abstentions :	0
Date de la convocation : 31 octobre 2018	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERATION 18-12.11/037**

**Portant création d'emplois et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs
de MARTINIQUE TRANSPORT**

Le 12 novembre 2018 à 11H00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, sur convocation de son Président Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

Etaient présents :

Pour la CTM :

- Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Louis BOUTRIN, 1^{er} Vice-Président ;
- Monsieur Lucien ADENET ;
- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE ;
- Monsieur Johnny HAJJAR ;

Pour CAP Nord :

- Monsieur Belfort BIROTA ;

Pour la CAESM :

- Monsieur Eugène LARCHER, 3^e Vice-Président ;
- Monsieur José MIRANDE ;

Pour la CACEM :

- Monsieur Emile GONIER, suppléant de Monsieur Athanase JEANNE-ROSE ;
- Monsieur Didier LAGUERRE ;

Etaient absents :

Pour la CTM :

- Monsieur Jean-Philippe NILOR ;
- Monsieur Charles-André MENCE ;
- Madame Lucie LEBRAVE ;

Pour CAP Nord :

- Monsieur Alfred MONTHIEUX, 2^e Vice-Président ;

Pour la CACEM :

- Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, 4^e Vice-Président.

Etaient absents représentés :

- Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, représenté par son suppléant Monsieur Emile GONIER ;
- Madame Lucie LEBRAVE, pouvoir donné à Monsieur Johnny HAJJAR.

Invité absent : le Comptable Public, Monsieur Georges-Alain MORAVIE.

Assistaient à la séance : les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-Mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel le 13 mai 2016 sous le numéro NOR : CTRR1611758X ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) n° 07.00096 2015 en date du 7 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) n° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 ;

Vu la délibération n° 16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016, portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632510X ;

Vu la délibération n° 97/2016 du 14 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n° 08.0112/2016 du 1er décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique réuni en sa séance du 22 novembre 2016 ;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT déposés en Préfecture le 30 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°18-27.07/027 du 27 juillet 2018 portant modification des statuts de MARTINIQUE TRANSPORT déposés en Préfecture le 10 août 2018 ;

Vu la délibération du 13 mars 2018 portant modification des délibérations du 23 octobre 2017 et du 12 décembre portant création de postes – création de trois nouveaux postes – mise à jour du tableau des emplois et effectifs de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération du 28 mai 2018 portant modification de la délibération portant création d'un poste de Directeur de Cabinet et mise à jour du tableau des emplois et effectifs de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu le tableau des effectifs de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de l'établissement, il conviendrait de créer et de budgétiser des emplois permanents à temps complet ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de l'établissement, et de proposer d'établir ou de modifier le tableau des effectifs ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Sont créés ou modifiés pour les besoins de fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT les emplois suivants :

INTITULE	PERIMETRE ACTION	CADRE D'EMPLOIS	INDICE MAJORÉ
DIRECTION GENERALE			
Chargé(e) de mission stratégie et assistance administrative de la Ressource financière	Conseille et accompagne la Directrice Générale dans le pilotage de la stratégie administrative et financière. Pilote des projets transversaux et accompagne les services dans la mise en œuvre de leurs projets.	Cadre d'emplois des Attachés	Directeur territorial : IM 591-808
Chargé(e) de mission coordination interne et performance	Conseille et accompagne la Directrice Générale dans l'élaboration de stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement. Accompagne les démarches d'évaluation de l'action publique.	Cadre d'emplois des Techniciens	Technicien Ppal de 2 ^{ème} Classe IM 347-529

INTITULE	PERIMETRE ACTION	CADRE D'EMPLOIS	INDICE MAJORÉ
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES PUBLICS			
Responsable des Achats et de la commande publique	Conçoit les contrats publics et les dossiers de consultation des entreprises. Conseille les élus et les services quant aux choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques. Gère la politique d'achat de la collectivité dans une optique de transparence. Gère administrativement et financièrement des marchés publics en liaison avec les services concernés.	Cadre d'emplois des Attachés.	IM 383-HEA
Responsable des Affaires juridiques	Conseille les élus et services et apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit. Expertise et/ou rédige des actes et contrats complexes. Gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Effectue une veille juridique.	Cadre d'emplois des Attachés.	IM 383-HEA
Assistant(e) de Direction à la Direction des Affaires Juridiques et Marchés Publics	Apporte une aide permanente au directeur en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers.	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	IM 325-466
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES			
Responsable des Ressources Humaines	Adjoint à la DRH, pilote l'activité RH et la masse salariale. Gère la gestion administrative du personnel. Gère les emplois et le développement des compétences. Accompagne les agents et les services de Martinique Transport.	Cadre d'emplois des Rédacteurs	Rédacteur Ppal 2 ^{ème} Classe : IM 347-529
Chargé(e) de mission projets RH	Assiste le RRH sur l'ensemble des activités de la Direction des Ressources Humaines. Contribue activement à la gestion de la masse salariale. Assure le suivi des projets RH.	Cadre d'emplois des Rédacteurs	Rédacteur Ppal 2 ^{ème} Classe : IM 347-529 Rédacteur : IM 339-498
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES			
Contrôleur de gestion	Procède au repérage des missions, activités, prestations et moyens de la collectivité. Aide au pilotage interne et contrôle externe des satellites. Contribue à l'évaluation et à la conception des procédures. Réalise des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et analyse des coûts.	Cadre d'emplois des Rédacteurs	Rédacteur Ppal 2 ^{ème} Classe : IM 347-529 Rédacteur : IM 339-498

INTITULE	PERIMETRE ACTION	CADRE D'EMPLOIS	INDICE MAJORÉ
Agent de gestion financière, budgétaire et comptable	Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes. Assure la relation avec les usagers, fournisseurs ou services utilisateurs.	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	IM 325-466
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION			
Assistant(e) de Direction à la Direction Système d'Information	Apporte une aide permanente au directeur en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers.	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	IM 325-466
DGA EXPLOITATION			
Chargé(e) de mission Suivi Partenariat Public-Privé & Délégation de Service Public	Conseille et accompagne le ou la DGA exploitation dans le Suivi Partenariat Public-Privé & Délégation de Service Public.	Cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs Ou Cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens	IM 383-664 IM 339-582
Chargé(e) de mission projets transversaux Transport/Développement des réseaux	Conseille et accompagne le ou la DGA exploitation dans les projets transversaux Transport/Développement des réseaux.	Cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs Ou Cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens	IM 383-664 IM 339-582
DIRECTION DES TRANSPORTS URBAINS ET TCSP			
Responsable de Pôle Réseaux Urbains - Centre	Contribue à la définition des conditions d'exploitation du réseau urbain - Centre. Assure la gestion et le suivi d'exploitation, et régule les relations avec les usagers et les exploitants.	Cadre d'emplois des Ingénieurs Ou Cadre d'emplois des Techniciens	IM 383-664 IM 339-582
Responsable de Pôle Réseaux Urbains – Sud & Nord	Contribue à la définition des conditions d'exploitation du réseau urbain – Sud & Nord. Assure la gestion et le suivi d'exploitation, et régule les relations avec les usagers et les exploitants.	Cadre d'emplois des Ingénieurs Ou Cadre d'emplois des Techniciens	IM 383-664 IM 339-582
DIRECTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES			
Gestionnaire Back office Système Billettique d'Aide à l'Exploitation	Assure le suivi du système de billettique d'aide à l'exploitation du transport scolaire.	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux Ou Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux	IM 325-466

INTITULE	PERIMETRE ACTION	CADRE D'EMPLOIS	INDICE MAJORÉ
Assistant(e) de Direction à la Direction du Transport scolaire	Apporte une aide permanente au directeur en termes d'organisation personnelle, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi de dossiers.	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	IM 325-466
SERVICE ENQUETES ET CONTROLES			
Contrôleur des Transports Urbains, Scolaires et Maritimes	Assure le contrôle de l'exécution des services par le prestataire. Propose les mesures correctives en cas d'irrégularité. Assure la relation aux usagers et autres acteurs du transport public.	Cadre d'emplois des Adjoints technique territoriaux	IM 325-466
Contrôleur des Transports Urbains, Scolaires et Maritimes	Assure le contrôle de l'exécution des services par le prestataire. Propose les mesures correctives en cas d'irrégularité. Assure la relation aux usagers et autres acteurs du transport public.	Cadre d'emplois des Adjoints technique territoriaux	IM 325-466
Contrôleur des Transports Urbains, Scolaires et Maritimes	Assure le contrôle de l'exécution des services par le prestataire. Propose les mesures correctives en cas d'irrégularité. Assure la relation aux usagers et autres acteurs du transport public.	Cadre d'emplois des Adjoints technique territoriaux	IM 325-466
Contrôleur des Transports Urbains, Scolaires et Maritimes	Assure le contrôle de l'exécution des services par le prestataire. Propose les mesures correctives en cas d'irrégularité. Assure la relation aux usagers et autres acteurs du transport public.	Cadre d'emplois des Adjoints technique territoriaux	IM 325-466
SERVICE INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE PATRIMONIALE			
Chargé(e) du Cofinancement et fiscalité du patrimoine	Suivi et instruction des dossiers de cofinancement et fiscalité du patrimoine.	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens ou Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou Adjoints techniques territoriaux	IM 339-582 IM 325-466
Chargé(e) de la gestion patrimoniale	Suivi et instruction des dossiers de gestion du patrimoine.	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens ou Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou Adjoints techniques territoriaux administratifs territoriaux	IM 339-582 IM 325-466

INTITULE	PERIMETRE ACTION	CADRE D'EMPLOIS	INDICE MAJORÉ
Chargé(e) de la Programmation, planification et suivi des investissements	Suivi et instruction des dossiers de programmation, de planification des investissements.	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou Techniciens	IM 339-582
		ou Cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux ou Adjointes techniques territoriaux	IM 325-466

Article 2 : Le Conseil d'Administration autorise le Président de MARTINIQUE TRANSPORT à pourvoir ces postes par des fonctionnaires ou contractuels de droit public dans les conditions prévues par les articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale.

Article 3 : Le Conseil d'Administration autorise le Président de MARTINIQUE TRANSPORT à inscrire l'ensemble de ces postes créés ou modifiés au tableau des emplois et des effectifs de porté en annexe.

Article 4 : Le Conseil d'Administration autorise le Président à conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération (sélection des candidats et recrutements), et à signer tous les actes s'y rapportant.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces dits emplois seront pris sur le budget de MARTINIQUE TRANSPORT au chapitre correspondant.

Article 6 : La présente délibération du Conseil d'Administration est exécutoire dès lors qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec onze (11) voix pour, en sa séance du 12 Novembre 2018.

Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le

16 NOV. 2018

Le Président du Conseil d'Administration
de Martinique Transport



Alfred MARIE-JEANNE

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE MARTINIQUE TRANSPORT

